Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement direct sans concours de magasiniers des bibliothèques, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur MARCHAND Yann, Conservateur général des bibliothèques, Président, Nantes Université, Nantes,
Madame FAÏS Catherine, Bibliothécaire, Université d'Angers, Angers
Madame POLI Delphine, Bibliothécaire assistante spécialisée de classe normale, Nantes Université, Nantes,
Monsieur LOUSTAU Jean-Philippe, Technicien de recherche et formation de classe exceptionnelle, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, Nantes,

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation

Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville — BP13522
44035 Nantes CEDEX 1

www.univ-nantes.fr